



Klimakompatibilität

Caisse de pensions de l'État de Vaud CPEV

Caractérisation

La CPEV a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 15.5 milliards et se classe environ au 19ème rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CPEV a l'obligation légale (article 17 de la LCP de l'Etat de Vaud) de définir une stratégie en matière de développement durable et d'investissements responsables .

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CIP, Complea, Profelia, CCAP Neuchâtel, ECA-RP), la CPEV délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

La politique d'investissement des avoirs mobiliers de la CPEV est déterminée par sa Charte d'investissement responsable, appliquée par le gestionnaire Retraites Populaires.

Depuis plusieurs années sont exclues les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Depuis août 2019, la CPEV affiche sa présentation Investissement responsable qui présente l'implémentation de sa Charte d'investissement responsable.

Elle publie également régulièrement l'Etat de la démarche (situation novembre 2023):

- Depuis août 2019, les producteurs de charbon et d'électricité au charbon sont exclus (voir ci-dessous).
- De la sélection des fonds et des gestionnaires à l'évaluation des résultats par la société Conser Invest SA dédiée à l'investissement responsable, suivi par la vérification avec les gestionnaires, elle applique un processus d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans les placements.

A l'occasion de différents entretiens avec l'Alliance climatique, Retraites Populaires avait précisé son approche mandatée par la CPEV comme suit (situation mai 2020) :

- Depuis 2017, pour toutes les sociétés détenues à travers les différents investissements dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères, la performance est régulièrement évalué d'un point de vue ESG par Conser Invest SA. La note et les informations en lien avec le climat (ex : l'intensité carbone) permet d'avoir une vue détaillée des enjeux ESG du portefeuille actions et d'instaurer un suivi spécifique sur cette thématique avec les gérants.
- En 2019, cette analyse a été étendue aux portefeuilles des obligations (Suisse, Etrangères et Convertibles).
- Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation.
- La Caisse prend en compte les critères ESG lors du choix des gestionnaires.
- Au final près de 60% des actifs totaux seront gérés sur la base de ce type d'intégration ESG au niveau de la sélection des titres.

L'approche présentée dans Etat de la démarche consiste également à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (impact investing). Elle le veut faire principalement à travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec sa nouvelle stratégie climatique, la CPEV est un modèle pour la gestion des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En août 2019, la CPEV avait annoncé l'exclusion du portefeuille d'actions des entreprises actives dans le secteur du charbon selon les critères suivants :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

Selon Etat de la démarche, ces exclusions ont été étendues aux sociétés produisant 10 GW ou plus d'électricité par du charbon.

La CPEV publie également la liste des entreprises exclues.

Avec sa stratégie climatique publiée en octobre 2020, la CPEV avait fait un grand pas en avant :

- La Caisse avait déjà réalisé, fin 2019, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.
- Fin 2023, la réduction avait passée à 41% par rapport à l'indice de référence marchés développés à fin 2018.

Conformément à son axe d'investissement orienté sur l'inclusion (Impact Investing), la CPEV investit déjà dans des projets d'infrastructures, p.ex. d'énergie renouvelable. Selon Etat de la démarche 21% du portefeuille infrastructure d'environ CHF 400 mio. selon les Comptes annuels 2021, sont consacrés à ce type de projets ou sociétés favorisant la transition climatique. Ainsi, CHF 80 mio. et environ 0.5% des actifs sont employés pour le type «Impact Investing». En décembre 2020, la CPEV avait communiqué que un pool d'investisseurs institutionnels romands – Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances – s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II,

un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Ce projet a été coordonné par InPact Partners.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPEV est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Retraites Populaires, la gestionnaire de la CPEV, est membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CPEV et les caisses gérées par Retraites Populaires ont notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la CPEV et les caisses gérées par Retraites Populaires participent en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, avait envoyé un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Près de 600 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Toutes ces institutions sont signataires de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by

2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon les rapports d'activité d'Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la CPEV et les autres caisses gérées par Retraites Populaires sont devenues signataires de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Selon l'état de la démarche, au total 147 sociétés suisses et 2'083 entreprises internationales sont ciblées. Les mesures d'escalades en cas de dialogues infructueux sont également celles prévues par les principes d'Ethos.

La CPEV exerce aussi son droit de vote dans environ 660 entreprises étrangères et suisses via Ethos. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La stratégie climatique de la CPEV spécifie le système de suivi pour la réalisation des objectifs. Conser, société spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, a développé un programme de

suivi et de vérification des portefeuilles de la CPEV sur mesure, intégrant les calculs de CO2 en termes d'intensité et d'empreinte carbone. Les données utilisées proviennent des Scopes 1 et 2, mais également les données du Scope 3.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Selon la présentation Etat de la démarche ont été finalisés ou sont en cours :

- Une évaluation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles actions a abouti à l'implémentation des indices bas carbone pour les actions en 2022.
- Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble des actifs mobiliers.
- Révision de la stratégie climatique en intégrant l'ensemble des portefeuilles actions avec extension aux pays émergents et à la Suisse.
- Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon aussi dans les portefeuilles obligations.
- Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.
- Mise à jour de la stratégie climatique avec redéfinition des objectifs.

Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Basée sur ses Investissements responsables, la CPEV dispose d'une politique de durabilité globale.
- Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions, la CPEV avait commencé en août 2019 à décarboniser ses investissements.
- La CPEV dispose d'instruments lui permettant la planification systématique de nouvelles mesures visant une amélioration de la qualité ESG (Environment, Social, Governance) et de la compatibilité climatique (actions, obligations).
- Avec sa stratégie climatique, la CPEV vise une neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Sur cette base, la CPEV a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 41 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif. Elle s'engage également à réduire l'intensité en CO2 de ce portefeuille de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa réduction progressive de l'empreinte carbone de ses actions étrangères en combinaison avec la participation à l'[ETHOS Engagement Pool International](#), la CPEV est, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Il reste à établir une trajectoire de décarbonisation pour les portefeuilles actions marchés émergents et les portefeuilles obligations.
- La part actuelle de l'impact investing de 0,5% des actifs semble plutôt modeste par rapport aux pairs.
- Les succès déjà obtenus et les objectifs fixés pour 2030 laissent apparaître la CPEV pour l'instant bien en ligne avec les dispositions du [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction pour tous les investissements mobiliers d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 pour l'ensemble du portefeuille mobilier est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Selon le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), il est également recommandé de fortement augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#) recommande un fort «Policy engagement» : transposé dans le rôle de modèle de la CPEV en tant que caisse de pension importante, la prise d'influence sur l'[association professionnelle ASIP](#) des caisses de pension pourrait par exemple avoir un impact, afin d'obtenir son engagement en faveur des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Sustainable Development Goals par le biais d'une politique proactive et initiative – en lançant des initiatives professionnelles ASIP, par des appels à la politique, par des prises de position politiques sur des questions actuelles de redirection des flux financiers et par des recommandations de vote correspondantes. En outre, il existe un besoin pour un engagement public proactif en faveur d'une obligation réglementaire exhaustive par la Confédération pour les entreprises en Suisse, afin qu'elles pratiquent un reporting ESG et climatique qui devrait être entièrement compatible avec la directive [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\)](#) de l'UE. Cela permet de réduire les coûts d'acquisition des données.



Activités politiques

2016 : ~~Postulat~~ Jean-Michel Dolivo, La Gauche (POP-Solidarités), „La CPEV doit désinvestir des énergies fossiles“ au parlement cantonal, qui demande une étude sur l'opportunité pour la CPEV de se retirer de ce secteur. Renvoyé en commission, la ~~majorité propose le refus~~. Au parlement, par contre, les ~~arguments de la minorité~~ gagnent et le postulat est ~~accepté~~.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CPEV DIVEST

Mars 2018 : le groupe de contact CPEV DIVEST, composé de 44 assuré-e-s auprès de la CPEV, envoie une ~~lettre~~ au Conseil de fondation au nom des participants CPEV de ~~retraites-sans-risques.ch~~. Elle comprend des questions sur la mesure et le reporting de la compatibilité climatique, la stratégie de gestion des risques climatiques, le manque d'engagement des investisseurs à l'étranger et la participation des bénéficiaires. La soumission de CPEV DIVEST exige également une stratégie de sortie claire et transparente des investissements dans les entreprises de combustibles fossiles.

Avril 2018 : la Caisse indique, sur demande de l'Alliance climatique, qu'il est prévu d'ajouter la requête de CPEV DIVEST à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de fin mai 2018.

Juin 2018 : sur nouvelle demande de l'Alliance climatique, la Caisse annonce que le Conseil d'administration a pris note de la lettre et qu'une réponse est en cours d'élaboration.

Décembre 2018 : le Conseil d'administration ~~répond~~ que les résultats du ~~test climatique de l'OFEV~~ avaient montré que les investissements du portefeuille de la CPEV sont alignés sur la moyenne des institutions participantes, ce qui correspond à la politique d'investissement qui est en adéquation avec le marché. La CPEV informe que la question du changement climatique est d'un grand intérêt pour de nombreux caisses de pension. La stratégie actuelle de la CPEV est celle des actions „d'engagement“. Toutefois, il convient de noter que les activités d'engagement actuelles n'incluent guère l'impact sur les secteurs principalement exposés au CO2.

Le président et la vice-présidente du Conseil d'administration indiquent dans la lettre de réponse que la CPEV est en contact avec de nombreux pairs afin d'élaborer une stratégie climatique, mais que la question est complexe et nécessite donc une approche structurée. Dans la déclaration de la CPEV, selon laquelle elle souhaite acquérir une vue d'ensemble de la question climatique, une perspective d'évolution vers une stratégie climatique est perceptible.

Avril 2019 : le groupe de contact CPEV DIVEST envoie une ~~nouvelle lettre~~ au Conseil d'administration. Entre autres l'inscription d'une stratégie climatique dans la ~~Charte d'investissement responsable~~, ~~gérée par Retraites Populaires~~ est proposée pour mettre en œuvre une décarbonisation pratique par

désinvestissement/investissement, associée à un objectif mesurable p.ex. moins 50% entre l'année 2025.

Le Groupe invite la CPEV à discuter de ces questions lors d'une réunion et constitue une délégation à ce but.

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CPEV, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, RP Entreprise, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.

Fin mai 2019 : Dans sa réponse à la lettre de CPEV DIVEST du mois d'avril 2019 (voir ci-dessus), le Conseil d'administration informe en transparence de ses activités en cours. La Caisse partage le point de vue selon lequel l'inclusion des risques financiers de la transition énergétique fait partie du devoir de diligence. En ce qui concerne de l'engagement actif, elle entend mener une réflexion sur la nature de la démarche dans l'hypothèse où cette influence ne porterait pas ses fruits. Elle informe qu'en plus des actions, elle inclura désormais les obligations dans sa politique ESG; ainsi, cela permettra de cibler 60 % des actifs de la CPEV et, par conséquent, elle s'attend à obtenir davantage de données sur l'empreinte carbone de son portefeuille. Elle précise également qu'une étude est en cours sur l'axe des exclusions concernant les effets d'une élimination prévue des producteurs de charbon. Enfin, elle adoptera la proposition de CPEV DIVEST d'intégrer la stratégie climatique de la Caisse à la Charte d'investissement responsable.

Mouvement de la société civile

Mai 2019 : le mouvement DIVEST.VAUD des citoyens se forme. Réunissant des personnalités, dont le Prix Nobel Jacques Dubochet, il demande via la plateforme cpev-divest.ch à la Caisse de décarboniser son portefeuille. Ce soutien populaire confirme l'importance de rencontrer la délégation de CPEV DIVEST pour dialoguer avec eux sur le plan

des mesures envisagées. L'effet médiatique du lancement est considérable : la plupart des médias de Suisse romande comme Le Temps, 24 heures, Tribune de Genève, Le Matin, 20 minutes, les radios et bien plus encore en parlent.

Juillet 2019 : le mouvement envoie une lettre au Conseil d'administration ou il demande de présenter un plan d'action clair définissant

- les objectifs chiffrés d'alignement sur l'objectif climatique
- par exemple : décarbonisation du portefeuille à hauteur de 50% en 2025, 100% en 2030 ;
- les actions de minimisation des risques de transition
- les bases de calcul et la publication des résultats intermédiaires.

Il sollicite d'ailleurs une rencontre au mois de septembre avec les responsables de la CPEV afin de pouvoir discuter, comprendre et transmettre ensuite aux plus de 1000 signataires les avancées des retraites vers des investissements respectant l'Accord de Paris et protégeant les avoirs de la bulle carbone.

Activités syndicales

Juillet 2019 : Le mouvement DIVEST VAUD annonce que trois syndicats de la fonction publique, SSP, SUD et ESF (voir le communiqué ESF) relayent son appel citoyen.

Atelier entre des délégations du Conseil d'administration, de Retraites Populaires et du mouvement DIVEST Vaud

Septembre 2019 : Une délégation du Conseil d'administration, y inclut la présidence, et les gestionnaires d'investissement des Retraites Populaires présentent le nouveau concept d'investissement durable (voir ci-dessus) à une délégation de DIVEST.VAUD :

- Retraites Populaires informe de manière ouverte et transparente sur ses réflexions concernant l'évolution future vers l'investissement durable (voir ci-dessus).
- Elle confirme que les diverses activités et discussions annoncées sont en cours.
- Par exemple, le modèle de décarbonisation de la PKZH est examiné, et l'étude sur le carbone est en cours de conception.
- L'inclusion des émissions du scope 3 dans la mesure de l'empreinte carbone est évaluée ; différents prestataires de services sont pris en considération.

La délégation de DIVEST VAUD exprime sa satisfaction quant aux progrès réalisés. Elle reconnaît que la CPEV est sur la bonne voie pour

une durabilité plus poussée et une meilleure
compatibilité avec l'Accord de Paris.